



Mesure exceptionnelle -Tenue à huis clos- La séance du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville du 22 avril 2020

Dans un souci de Santé publique, la MRC de Thérèse-De Blainville (MRCTDB) tient à appliquer avec sérieux, la liste de mesures jugées prioritaires émise par le ministère de la Santé et Services sociaux (MSSS) et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), laquelle découle de l'état d'urgence sanitaire.

Ces mesures permettent aux municipalités de continuer d'exercer leur responsabilité en adaptant certaines règles à la situation exceptionnelle à laquelle la population québécoise est confrontée.

La MRCTDB tient donc à informer ses citoyen(ne)s que, tel que le permet l'arrêté ministériel du MSSS, la séance du Conseil qui aura lieu le mercredi 22 avril 2020 à 15h30, au siège social de la MRCTDB sis 201, boulevard Curé-Labelle, Sainte-Thérèse, QC J7E 2X6, sera tenue à huis clos et en visioconférence.

La MRCTDB recourt à cette possibilité pour minimiser les risques de propagation du coronavirus pouvant découler de la tenue d'une séance publique à laquelle assisteraient des citoyens. Il s'agit d'une mesure tout à fait exceptionnelle et dont l'application sera temporaire.

Par souci de transparence, la population peut consulter l'ordre du jour de la séance du Conseil dans le site Web de la MRC, et ce, à chaque vendredi précédant la séance du conseil.

L'objectif de cette mesure est de permettre au Conseil de la MRCTDB de continuer de prendre des décisions nécessaires au fonctionnement du territoire, sans compromettre la santé des élu(e)s et des citoyen(ne)s.

Les citoyen(ne)s sont invité(e)s à transmettre les questions pouvant découler de l'ordre du jour disponible sur le site Internet (www.mrc-tdb.org) à l'adresse du Secrétaire-trésorier : kelbatal@mrc-tdb.org et ce, **avant 17 h, le mardi 21 avril 2020**. Ainsi, le Secrétaire-trésorier posera la question au conseil et recueillera la réponse qui vous sera communiquée au lendemain du conseil de la MRC.

Avis – Tenue huis clos et par visioconférence la séance du Conseil du 22 avril 2020.